

Sous la direction de
Jacques Bouineau

LA LAÏCITÉ

Nouveaux regards sur l'Antiquité et le Moyen Âge



MEDITERRANÉES

L'Harmattan

Méditerranées

Dirigée par Jacques Bouineau

La nouvelle collection « Méditerranées » a pour objectif de s'intéresser au dialogue nord-sud en mettant en avant les racines culturelles méditerranéennes qui portent vers un réel rapprochement des deux rives.

Les études se feront dans deux directions : d'une part la notion de romanité, d'autre part celle de culture méditerranéenne. La romanité est constituée par la formation des modèles juridiques, politiques, sociaux et artistiques qui composent les assises de l'empire romain, ainsi que par les créations issues de cet empire. Ce double mouvement, antérieur et postérieur à Rome, qui a uni autour du *mare nostrum* l'ensemble des terres méditerranéennes, exprime une des originalités de la Méditerranée et permet de rapprocher des cultures qui, dans le monde contemporain, oublient souvent ce qu'elles portent en commun.

Par ailleurs une réflexion en ce sens pousse à considérer sous un nouvel angle les assises de la construction européenne. L'Europe est en effet radicalement différente dans les terres méridionales pénétrées de romanité et dans les terres septentrionales qui en furent moins imprégnées.

Derniers volumes parus

- Nasser SULEIMAN GABRYEL, *Sociologie politique du Maroc*, 2013.
Jacques BOUINEAU (sous la dir.), *La Laïcité et la construction de l'Europe*, 2012
Laurent REVERSO (sous la dir.), *Constitutions, Républiques, Mémoires. 1849 entre Rome et la France*, 2011.
Jacques BOUINEAU (sous la dir.), *Pouvoir civil et pouvoir religieux entre conjonction et opposition*, 2010.
Laurent HECKETSWEILER, *La fonction du peuple dans l'Empire romain. Réponses du droit de Justinien*, 2009.
Jacques BOUINEAU (sous la dir.), *Personne et res publica*, Volumes I et II, 2008.
Laurent REVERSO (textes réunis par), *La République romaine de 1849 et la France*, 2008.
Jacques BOUINEAU (sous la dir.), *Enfant et romanité*, 2007.

Sommaire

Jacques Bouineau <i>Editorial</i>	9
Burt Kasparian <i>L'oudj nesou, manifestation laïque de la volonté royale dans l'Égypte ancienne</i>	13
Michel Mazoyer <i>A l'origine de la peine : l'exemple hittite</i>	37
Michel Mazoyer <i>Religion et laïcité. Opposition entre pouvoir civil et pouvoir religieux</i>	47
Patrick Ettighoffer <i>Laïcité chez les peuples sud-scandinaves avant l'Age du Fer ?</i>	59
Jean-Pierre Levet <i>La notion de laïcité et la doctrine morale d'Isocrate dans son contexte politique</i>	65
Valérie Faranton <i>Les premiers hommes vivaient-ils dans une société laïque ?</i>	85
Raphaël Nicolle <i>La légitimité du pouvoir romain par Jupiter</i>	95
Pierre Levron <i>Quand les amants meurent, ou : Tristan et Yseut meurent-ils en laïcs ? Enquête dans le Tristan en prose</i>	117

Florent Garnier

*Gestion municipale et assistance dans les villes du Midi de la France
au Bas Moyen Âge.....* 141

Varia..... 157

Arnaud Jaulin

De l'homme stoïcien à l'homme des droits de l'Homme..... 159

quelque
définiss
privé, s
sensibil
interven
norme.

nom d'
pas en
comme
substitut
dans les
côté du
de ne pe
cela se v
serait al
voir. A
monde s
désintér
n'éprou
soleil),
société,
primord

¹⁷ Jacques
centralité

la France
..... 141
..... 157
..... 159

Editorial

Dans le précédent éditorial¹, nous avons attiré l'attention sur quelques idées : à la *persona* et à la *personula*, constructions juridiques définissant l'être humain qui peuple l'espace officiel, qu'il soit public ou privé, répond un être intime, nommons-le *egomet*, régi par une sensibilité, au sein de laquelle se tient la sensibilité religieuse. La laïcité intervenant, elle, au niveau de l'espace officiel, celui qui est défini par la norme.

Reprenons la problématique.

Si l'on entend par laïcité la séparation du civil et du religieux au nom d'un présupposé philosophique, non seulement celle-ci ne diffère pas en nature de la religion, mais encore elle peut même se présenter comme une sorte d'anti-religion, voire comme une idéologie de substitution. En revanche si la laïcité consiste à concevoir des domaines dans lesquels l'activité des hommes se déroule, non pas en dehors, mais à côté du contrôle des dieux, s'ouvrent des pistes nouvelles. Le simple fait de ne pas suivre les prescriptions religieuses, de les transgresser, comme cela se voit chez les peuples du sud de la Scandinavie avant l'âge du fer, serait alors une des premières manifestations de la laïcité ? Manière de voir. A l'inverse, chez Lucrèce, les premiers hommes vivent dans un monde sans dieux, non pas parce qu'ils sont absents, mais parce qu'ils se désintéressent de la vie des hommes. En conséquence, ces derniers n'éprouvent pas de fausses craintes (comme celle de voir disparaître le soleil), mais non plus pas de conscience de l'intérêt commun, car la société, contrairement à ce que pense Aristote, n'est pas une réalité primordiale, mais une création ultérieure, comme la religion. La laïcité

¹ Jacques BOUINEAU (dir.), *La laïcité et la construction de l'Europe. Dualité des pouvoirs et neutralité religieuse. XVII^e-XXI^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 9-11.

suppose un ensemble de valeurs : un monde sans valeurs peut-il être laïc ? Autre manière de poser la question.

Pour préciser l'interrogation, situons-nous au niveau de la société d'abord, de l'individu ensuite.

Si l'on considère l'espace public, on mesure sans peine que la volonté royale, quelles que soient les époques considérées, ou celle des magistrats lorsque nous ne sommes pas dans une monarchie, se manifeste en vertu d'un pouvoir de contrainte légitime, nous dirions aujourd'hui d'un droit public, qui n'est pas le fruit des prêtres, même si on peut avancer l'idée qu'à Rome, de la royauté à l'empire, le pouvoir de Jupiter est à la source de l'*auctoritas*. L'*oudj nésou* des Egyptiens, en dépit des références qui sont faites aux dieux, est bien un texte normatif, qui possède sa propre force par le seul fait qu'il traduit la volonté royale. Le garant de l'ordre public est représenté par le roi.

Chez les Hittites le pouvoir royal émane des dieux, mais la société civile tend à restreindre la place qu'occupent les dieux : on parle de paix et de prospérité matérielle ; le roi a pour mission d'assurer la prospérité de son royaume et de contribuer à l'équilibre de l'univers. Le fonctionnement de la société civile est considéré comme indispensable à l'existence des dieux.

Chez les Grecs, comme les dieux ne sont pas des modèles de vertu, mais possèdent au contraire tous les défauts des hommes, ils ne peuvent pas prétendre à constituer un modèle idéal. Ce qui peut, du moins dans la pensée d'Isocrate, maintenir la civilisation en état d'équilibre et d'harmonie doit être recherché dans un système philosophique théorique et pratique, qu'il n'est pas inconsidéré de percevoir comme l'expression d'une laïcité républicaine.

Tout comme dans les villes médiévales, la sécularisation des institutions d'assistance exprime bien la dissociation entre, d'une part, les intérêts des villes (et plus tard de l'Etat) et ceux de l'Eglise, et d'autre

part l'aide port
ou, plus large
derniers terme
représente-t-ell
res publica, a
sensibilités peu

Au nive
espace public s
conscience d'un

Pour Is
dieux ou au re
est en effet ver
celle-ci lui assi

Et l'in
d'empathie et
Yseult est crue
mélancolie, ne
dans son huma
qu'il possède n

Et paradox
religieuse. La
atteint l'*egome*
personula, elle
que les inform
toute norme...

En somme
la loi ?

Au niveau
singularités c

part l'aide portée à celui qui est membre d'une communauté religieuse ou, plus largement, d'une *universitas*. Pendant longtemps, ces deux derniers termes seront équivalents, mais l'*universitas* urbaine ne représente-t-elle pas une des premières marches de reconstruction de la *res publica*, au sein de laquelle évoluent des *personae*, dont les sensibilités peuvent s'avérer fort différentes ?

Au niveau de la société, on constate donc qu'existe l'idée d'un espace public soumis à la loi et à la morale, et dont le fondement est la conscience d'un bien commun.

Pour Isocrate, il n'est pas plus grave d'infliger un affront aux dieux ou au respect sacré que l'on doit à autrui. Le citoyen authentique est en effet vertueux, c'est-à-dire qu'il tient dans la société la place que celle-ci lui assigne. Il est à la fois *persona* et *personula*.

Et l'individu intime, cet *egomet*, tout fait de sensibilité, d'empathie et d'altérité, est-il par essence laïc ? La mort de Tristan et Yseult est cruellement « terrestre », en ce sens qu'Yseult, à cause de sa mélancolie, ne saurait survivre à Tristan. L'être demeuré vivant souffre dans son humanité de la perte de l'être aimé, et quelque statut juridique qu'il possède n'y peut rien changer.

Et paradoxalement, nous sommes ici très proches de la sensibilité religieuse. La foi procède de la grâce, on le sait. C'est en cela qu'elle atteint l'*egomet* et que, si elle se contente de régir la *persona* ou la *personula*, elle demeure normative. La foi est une émotion, au même titre que les informations qui naissent de la sensibilité de chacun, en marge de toute norme... fût-elle religieuse.

En somme la laïcité répondrait à la foi, là où la religion répondrait à la loi ?

Au niveau de l'individu, en tout cas, s'ouvre un champ de singularités qui, lorsqu'elles sont détachées de toute référence

philosophique, mais qu'elles expriment la diversité humaine renvoient simplement à un *egomet* qui ne peut être s'il n'est pas authentique.

Pour parodier une fois encore Hannah Arendt, nous demanderons simplement : « Qu'est-ce que la laïcité ? »

Jacques BOUINEAU

LA LAÏCITÉ

Nouveaux regards sur l'Antiquité et le Moyen Âge

Hérodote l'a dit : « les Égyptiens sont les plus religieux de tous les hommes ». On sait par ailleurs que l'Antiquité dite classique connaissait une religion civique et que, même si le poids de la religion se modifie, voire s'estompe, la Grèce et Rome sont inséparables de leurs dieux. Il en va *a fortiori et a priori* de même à l'époque médiévale.

Peut-on dès lors raisonnablement parler de « laïcité » durant tous ces siècles ?

Si l'on dépasse les apparences, les réalités deviennent plus nuancées. C'est à cette tâche que se sont attelés les chercheurs qui ont contribué au présent volume.

20 €
ISBN : 978-2-343-00736-6

